

# **REVUE INTERNATIONALE DE PHILOSOPHIE**

## **MIRI**



### **Indexation**



**ESJI**  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index

**ASCI**  
Asian Science Citation Index

**zenodo**

**REVUE SEMESTRIELLE / N° 009 / DECEMBRE 2025**

**ISSN : 1987-1538**

**E-mail : revuemiri09@gmail.com**

**Tel. +237 6 99 56 34 79 / +223 75 35 97 82**

**Bamako - Mali**

---

## PRESENTATION

---

La Revue Internationale de Philosophie (Miri) est une collection périodique spécialisée du Centre Africain de Recherche et d’Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de renforcer et d’innover la recherche en histoire de la philosophie, philosophie de la logique, philosophie du langage, métaphysique, épistémologie, philosophie des sciences, philosophie morale et politique, esthétique, philosophie du droit, histoire des idées, philosophie de l’environnement, théologie et en ontologie.

Les objectifs généraux de la revue portent sur la valorisation de la recherche philosophique à travers le partage des résultats d'avancées scientifiques, l'innovation thématique, et la culture de l'esprit critique.

Son objectif spécifique est de redynamiser la production des thématiques pertinentes sur les réalités sociales africaines, les théories de la connaissance, la philosophie du développement, la philosophie des médias, la crise de l'identité de l'Afrique moderne, la philosophie de l'information et la pensée philosophique africaine.

---

## EQUIPE EDITORIALE

---

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Pr Belko OUOLOGUEM** (Mali)

### DIRECTEUR ADJOINT

**Pr Sékou YALCOUYE** (Mali)

### COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

**Pr Mahamadé SAVADOGO** (Professeur des universités, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

**Pr Yodé Simplice DION** (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan),

**Pr Jean Maurice MONNOYER** (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

**Pr Mounkaïla Abdo Laouli SERKI** (Professeur des Universités Abdou Moumouni de Niamey)

**Pr Samba DIAKITÉ** (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

**Pr Isabelle BUTERLIN** (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

**Pr Yao Edmond KOUASSI** (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

**Pr Akissi GBOCHO** (Professeur des universités Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire)

**Pr Gbotta TAYORO** (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan)

**Pr Blé Marcel Silvère KOUAHO** (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

**Pr Abdoulaye Mamadou TOURE** (Professeur des universités UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

**Pr Jacques NANEMA** (Professeur des universités Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

**Pr Nacouma Augustin BOMBA** (Maitre de conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

**Dr Ibrahim CAMARA** (Maitre de conférences, ENSup, Mali)

**Dr Souleymane KEITA** (Maitre de Conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

## **COMITE EDITORIAL**

**Pr Sigame Boubacar MAIGA** (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

**Dr Siaka KONÉ** (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

**Dr Ibrahim Amara DIALLO** (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

**Dr Oumar KONÉ** (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

**Dr Amadou BAMBA** (Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

**Dr Eliane KY** (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

**Dr Samba SIDIBE** (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

**M. Souleymane COULIBALY** (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

## **REDACTEUR EN CHEF**

**Dr Mahmoud ABDOU** (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

## **COORDINATRICE**

**Dr Palaï-Baïpame Gertrude** (Histoire, Université de Douala, Cameroun)

## **COORDINATEUR ADJOINT**

**M. Fousseyni BAGAYOKO** (Informaticien, responsable technique de la Revue)

---

## POLITIQUE EDITORIALE

---

La revue internationale de Philosophie (MIRI) est une revue qui paraît deux (2) fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie et des sciences humaines. Revue MIRI publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique et des études critiques.

*« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. »* (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur CAMES)

- ✓ La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.
- ✓ Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année.
- ✓ Tous les manuscrits soumis à la revue MIRI sont évalués par au moins trois chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs.
- ✓ Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant poursuite du reste de la procédure.
- ✓ Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.
- ✓ Chaque auteur reçoit son Tiré à part dès la publication du numéro.
- ✓ Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue MIRI.
- ✓ Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

---

## SOMMAIRE

---

<b>1. KOUYATÉ Alou, NASSOKO Lassana</b>	
Les médias à l'épreuve de la pensée philosophique contemporaine.....	<b>1</b>
<b>2. Domèbèimwin Vivien SOMDA</b>	
Éducation et crise écologique en l'ère de l'anthropocène.....	<b>20</b>
<b>3. Assindah MAGNETINE, Bahan LANDJERGUE</b>	
La vie socio-économique à l'épreuve de la crise sécuritaire dans la préfecture de Kpendjal au Nord-Togo.....	<b>40</b>
<b>4. IDI OUNFANA Nassirou</b>	
La philosophie de la paix : entre Etat de droit démocratique et insécurité au sahel.....	<b>57</b>
<b>5. KOFFI Lopez Emmanuel Oscar</b>	
Morale et religion : prolégomènes à un humanisme laïc.....	<b>71</b>
<b>6. Okon Bernardin DJOUPO</b>	
L'heure africaine : Déconstruire une habitude temporelle en Afrique pour une temporellité authentique avec Heidegger.....	<b>84</b>
<b>7. Gabriel VANNA</b>	
Le numérique au-delà d'une révolution historique : introduction à la fabrique philosophique de la culture perceptive.....	<b>100</b>
<b>8. Bah Leger KOUADIO</b>	
Karl Marx et Amartya sen : convergences et divergences dans l'analyse du capitalisme.....	<b>114</b>
<b>9. Adjoua Marie Jeanne KONAN, Antoine KOUAKOU</b>	
Coopération verticale/multilatérale et développement durable des états africains.....	<b>132</b>
<b>10. Jean Désiré SAWADOGO</b>	
Qu'on est si bien sur sa propre natte : Autonomie et développement endogène dans la pensée de Joseph KI-Zerbo.....	<b>149</b>

**11. *Affoué Valery-Aimée TAKI***

Et si la nature avait un visage : réflexion lévinassienne sur un écologisme humaniste..**166**

**12. *Dieudonné Achille Ozi GAGBÉI***

Un regard sur la participation démocratique du chrétien dans les États africains.....**178**

**13. *MASSIKINI MOKEKA Jean-Pierre***

Réflexions sur les rapports juridiques entre le pouvoir central et les provinces en République Démocratique du Congo.....**192**

**14. *Huédoté Fernand HOUNTON***

Des fondements philosophiques de la notion de programme génétique : entre cause finale et cause formelle.....**212**

**15. *Mahmoud ABDOU***

Identités culturelles : entre conflits et nécessité d'un mieux vivre-ensemble.....**229**

**16. *Antoine BORUGH-BU-DJORH***

La souveraineté des Etats africains à l'épreuve des coups d'Etat militaires : entre émancipation et néocolonialisme.....**241**

# UN REGARD SUR LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE DU CHRETIEN DANS LES ÉTATS AFRICAINS

**Dieudonné Achille Ozi GAGBÉI**

Université Alassane Ouattara

E-mail : achille.ozi@yahoo.com

## Résumé

L'on se questionne davantage sur le rapport entre l'Église et la politique, et par ricochet sur la contribution du chrétien au processus électoral. L'engagement du chrétien dans les affaires politiques trouve son expression notable dans la participation au processus démocratique à travers le vote électoral. Le chrétien dont l'espérance est portée vers la patrie céleste est appelé, néanmoins, à donner sa voix pour influencer la politique de sa patrie terrestre au risque d'être lui-même influencé par le politique et mis devant les faits accomplis, s'il se refuse à agir dans ce sens en tant qu'un citoyen comme tout autre.

**Mots clés :** Démocratie, Chrétien, Église, Élection, Laïcité.

## Abstract

There are increasing questions about the relationship between the Church and politics, and by extension, the contribution of Christians to the electoral process. The involvement of Christians in political affairs finds its notable expression in participation in the democratic process through electoral voting. The christian, whose hope is directed towards the heavenly homeland, is nevertheless called to give their voice to influence the politics of their earthly homeland, at the risk of being influenced by politics and faced with faits accomplis if they refuse to act in this sense as a citizen like any other.

**Keywords :** Democracy, Christian, Church, Election, Secularism.

## Introduction

Le continent africain, au risque de le répéter, regorge d'énormes ressources minières, énergétiques, forestières et hydriques pour son développement économique et technologique. Selon les estimations<sup>1</sup>, il est l'un des continents avec une population jeune, en forte croissance démographique ; ce qui est un atout essentiel pour son essor économique. Mais, ce continent est encore à la traîne du développement socio-économique et technologique. Le chômage, la famine, la crise économique, l'insuffisance d'infrastructure scolaire et sanitaire adéquate, les conflits militaro-politiques, l'émigration clandestine et le terrorisme politico-religieux sont des situations désolantes qu'offre le continent africain. Celui-ci peine à amorcer véritablement son développement économique.

Certes, les douloureuses périodes de l'esclavage et de la colonisation ont désorganisé son système économique, social, culturel et linguistique. Ces faits sont notoires et incontestables. Mais, cette époque est bien révolue. L'on ne peut et ne doit délibérément et infiniment se morfondre sur ce sort et remémorer sempiternellement ces faits d'antan, jusqu'à tenir fautifs les déboires de la colonisation d'avoir totalement ruiné le continent africain et maintenu dans une forme de précarité définitive. Pourtant, ce fut la raison de la lutte anticoloniale de ses leaders politiques pour les indépendances afin de présider eux-mêmes à la destinée du continent, et lui apporter un renouveau économique, politique et technologique.

Malheureusement, aujourd'hui, plus d'un demi-siècle d'indépendance pour la plupart des États africains, qu'ils sont gangrénés par la pauvreté et les conflits politiques. Jean-Claude Djereke fait bien de s'interroger en ce sens : « [...] qu'est-ce que les indépendances et la démocratie ont apporté aux populations africaines ? » (2001, p.27). Les indépendances tant espérées ont laissé place au désenchantement total vu la situation politique et économique précaire de ces États. Cette situation est en grande partie due à la mauvaise gouvernance de ses dirigeants politiques, sujets aux détournements des deniers publics. Le népotisme, le clientélisme et la corruption grandissime sont les maux de la gouvernance démocratique des États africains. La transparence électorale, l'alternance politique et le respect des droits de l'homme sont encore des lettres mortes dans la plupart des régimes démocratiques d'Afrique.

---

<sup>1</sup> L'Afrique est un continent de jeunes, 60% de sa population étant âgé de moins de 25 ans. Cette jeunesse est une source de dynamisme de l'offre de main-d'œuvre qui peut contribuer à sa croissance économique. ( Nations Unies/ Commission économique pour l'Afrique). <https://archive.uneca.org>

Le continent africain continue d'offrir au monde « le spectacle décourageant de ces guerres civiles qui n'en finissent pas de désespérer tous ceux qui voudraient faire quelque chose et qui entendent des signes tangibles de la volonté des africains de faire face, sérieusement, à leurs problèmes », écrit Jean-Paul Ngoupandé (2003, p.188).

Face à cette situation préjudiciable qui aggrave la paupérisation et l'instabilité politique et retarde son développement socio-économique, l'Église tente de se faire entendre de plus en plus pour dénoncer les abus du pouvoir et les dérives démocratiques du politique. Aussi est-il qu'elle court le risque de dévier de sa vocation prophétique, de se compromettre et de se corrompre dans les arènes politiques. Sous le prétexte de la laïcité, l'on ne manque pas de l'assigner uniquement dans la sphère du privé, destinée à veiller sur les âmes des fidèles, les guidant dans la voie du salut céleste. Or, d'après Jurgen Moltann, « l'espérance chrétienne ne se sépare pas du destin du monde ; mais elle ne s'épuise pas non plus en lui. Elle anticipe l'avenir de Dieu pour le monde, en se faisant porte-parole solidaire de la misère du monde » (1973, p.176). La croyance religieuse ne fait pas du chrétien un apatride. Elle ne lui enlève pas non plus sa citoyenneté. Par ailleurs, la laïcité n'implique pas l'indifférence politique. Elle n'exclut nullement le chrétien de la participation démocratique. Par conséquent, il est impératif de participer à la gestion des affaires publiques, à donner son opinion, à manifester son contentement et son mécontentement dans le cadre du vote électoral. Il importe d'éveiller l'intérêt du chrétien, l'exhorter et l'enseigner à la nécessité de la participation démocratique. L'on ne prouve pas son accord ou son désaccord vis-à-vis de la politique par l'entremise des prières liturgiques.

Dans un état démocratique, le moyen efficace, légal et légitime de l'expression citoyenne est la participation électorale pour exprimer son opinion dans l'administration des affaires publiques. L'Église catholique invite les fidèles à exercer leur droit civique et précise ceci :

La politique est, pour le laïc chrétien, un domaine important pour témoigner au milieu du monde : [...] la participation à l'activité politique est un service de la communauté, de manière que tous puissent participer au bien commun dans la justice et la paix, et que la chose publique soit gérée dans la cohérence avec la foi<sup>2</sup>.

Le chrétien est appelé le jour des élections à apprécier les décisions et les actions de la politique gouvernementale ; ce qui sous-entend qu'il doit donner son approbation en faveur d'un candidat par rapport à un autre ou plusieurs. Dès lors, peut-il prendre parti pendant le vote électoral et

---

<sup>2</sup> Synode sur la vocation et la mission des laïques dans la société et dans l'Église, Rome, 1987, proposition 20.

en même temps garder son impartialité politique ? La neutralité politique signifie-t-elle l'indifférence politique ? Que revêt la laïcité dans l'espace démocratique ? Quels sont l'enjeu et la portée de la participation démocratique du chrétien ? L'Église accomplirait le règne de Dieu ici-bas dans la pacification de l'espace démocratique. La responsabilité du chrétien serait donc de contribuer à l'établissement d'un ordre social juste, égalitaire et pacifique à travers le vote démocratique. Dans une approche philosophique et une démarche analytique, il convient d'appréhender l'engagement et la responsabilité du chrétien dans la vie politique en Afrique.

## 1. De la laïcité dans l'espace démocratique

John Locke affirme que « l'État est une association librement instituée par les hommes pour la sauvegarde de leurs intérêts temporels, mais il n'a pas à se préoccuper du salut des membres de la société civile » (1992, p.16). Locke laisse apparaître nettement l'expression de la laïcité dans un espace démocratique. Il distingue l'action du politique qui relève de la sphère publique et celle assignée à l'Église qui est du domaine privé. Mais, c'est aussi le cadre de la liberté religieuse. Cela traduit l'égalité des cultes religieux et la liberté de croyance. La démocratie elle-même garantit l'égalité des droits du citoyen à manifester librement sa croyance sans en être inquiété, bien sûr, selon les règles en vigueur. La laïcité est loin d'être une exclusion de l'Église de l'action publique. L'Église, au même titre que les partis politiques, est un ensemble de citoyens soumis aux mêmes règles de droit d'un État donné. Dans ce cas, la laïcité garantit le droit au croyant de participer au processus démocratique en se réservant de tout prosélytisme. Nul n'a le droit d'imposer sa conviction religieuse dans la gestion des affaires publiques. L'adhésion à une croyance religieuse, autant qu'à un parti politique, relève de la conviction personnelle. Elle est un acte libre et volontaire. La laïcité limite ainsi les prérogatives du religieux et du politique dans la république. Elle défend, d'un côté, de proclamer sa croyance religieuse dans le cadre politique et d'un autre côté, d'afficher sa conviction religieuse dans l'administration des affaires publiques dans la mesure où l'on est au service de tous et pour le bien commun. Henri Peña-Ruiz mentionne à juste titre que « la manifestation d'une croyance religieuse doit s'inscrire dans le régime de droit qui permet à tous les êtres humains de vivre ensemble »<sup>3</sup>. La laïcité n'est pas un moyen de supplanter la religion, de l'amenuiser et de la discréditer de la participation des affaires publiques. Et l'Église n'est pas non plus le lieu du

---

<sup>3</sup> Henri Peña-Ruiz, « Justice sociale et laïcité sont indissociables », Entretien réalisé par Lina Sankari, 29 décembre 2010. <https://humanite.fr> (Consulté le 15 Mai 2016).

militantisme politique. La laïcité proscrit donc toute ingérence du politique dans le religieux et vice versa.

Pourtant, l’Église s’exclut déjà de la politique sous prétexte de l’attente du royaume céleste. Elle a ses pieds dans la patrie terrestre, mais son cœur et sa raison sont tournés vers la patrie céleste. Pour cette raison, elle se défend parfois de s’immiscer dans les affaires politiques, qu’elle trouve secondaire par rapport à son salut. Elle craint de se compromettre dans la politique, au risque de manquer le rendez-vous de la vocation céleste. Or, comme le dit Hannah Arendt, « la politique est une nécessité impérieuse pour la vie humaine, qu’il s’agisse de l’existence de l’individu ou de celle de la société » (1972, p.238). Dès lors, la participation démocratique par le vote électoral est, pour tout chrétien, le moyen de faire valeur ses droits et de défendre ses valeurs en vue du bien-être commun. C’est le lieu de décrier et de sanctionner les actions gouvernementales qui vont à l’encontre de ses valeurs.

Ainsi, il convient à l’Église d’éduquer et d’enseigner dans ce sens ses fidèles à la gestion des affaires publiques et à la culture démocratique. Les obédiences religieuses, tout comme les partis politiques, expriment et défendent des valeurs qu’elles tendent d’ériger en normes sociales. Ils visent tous deux au bien-être commun, selon les valeurs propres à chacun. Henri Peña-Ruiz précise que « la neutralité confessionnelle de l’État laïque ne signifie pas qu’il soit désormais indifférent à toute valeur et à tout principe » (2003, p.24). Le politique dicte les conduites sociales et le religieux enseigne les conduites morales pour l’équilibre social. Dans ce cas, « considérer la religion comme une affaire exclusivement privée, n’est-ce pas ostraciser le religieux en l’empêchant de jouer pleinement son rôle dans l’espace public ? », questionne Jean-Paul Willaime (2008, p.8). De ce fait, l’Église, en l’occurrence le clergé catholique en Afrique s’invite parfois dans la politique, et cela, dans la défense des valeurs chrétiennes et des droits du citoyen. Elle interpelle justement les dirigeants politiques, les confrontant à leur responsabilité en vue du bien-être social. Elle s’insurge contre les maux de la gouvernance démocratique qui obstruent le développement économique du continent.

## 2. L’Église et la démocratie en Afrique

L’Église, dans son fondement et dans son universalité, a une vocation prophétique, portée sur les promesses du salut *post mortem*. Elle veille sur le bien-être moral et spirituel des fidèles, les instruisant dans les sentiers de la rédemption christique et dans l’obéissance aux ordonnances bibliques. Mais, dans le contexte actuel de l’Afrique, au vu du climat anxiogène des crises politiques répétitives, l’Église est dans un dynamisme de transformation socio-politique. Dans cette optique, ces prises de parole publique, écrit Job Mwana Kitata, « traduisent

une préoccupation pour la paix sociale, la justice dans la mise en œuvre du droit et la redistribution de la richesse créée par la coopération sociale » (1999, p.13). L’Église, dans l’espace démocratique et dans le cadre de la laïcité, défend le principe d’une coopération avec le politique pour le bien-être commun. Elle s’intéresse au bien-être des fidèles qui sont d’abord des membres d’une communauté d’hommes ayant des droits et des obligations vis-à-vis de leur État respectif. De cette manière, elle s’inscrit résolument dans la promotion des valeurs démocratiques de justice, d’égalité, des droits de l’homme et de la liberté d’expression et de culte.

Dans certains États d’Afrique subsaharienne<sup>4</sup>, l’Église est souvent associée à la médiation dans les crises socio-politiques et dans le processus de réconciliation. Cette implication fait d’elle un acteur majeur dans la consolidation de la cohésion sociale. Son action est plus notable et perceptible, notamment en RDC<sup>5</sup>, où elle est régulièrement en première ligne des dénonciations des dérives démocratiques. La CENCO<sup>6</sup> monte au créneau toutes les fois que l’intérêt national est menacé par les dissensions politiques qui sapent les principes démocratiques et mettent en mal la stabilité de l’État. Cet activisme religieux de l’Église congolaise inspire d’autres pays, tels que le Soudan du sud, le Cameroun, la Côte d’Ivoire et le Togo, où le clergé catholique favorise le dialogue inter-politique, le règlement pacifique des conflits, milite pour le respect du droit constitutionnel et appelle à l’alternance politique. Cette imbrication du religieux et du politique dans ces États concourt à la pacification de l’espace public en vue de la construction de l’unité nationale autour des valeurs démocratiques. Jean-Luc Pouthier note que « [...] l’avènement de la démocratie était aussi celui des valeurs évangéliques en politique » (2007, p.11). De cette manière, l’Église en Afrique, au nom de ses principes, porte haut les valeurs de justice, de liberté et d’égalité au sein de l’État.

Là où les droits du citoyen sont constamment bafoués dans l’intérêt égoïste du politique, l’Église, par son influence et sa probité morale, agit en vue du respect des normes

---

<sup>4</sup> À quelques mois de l’élection présidentielle, la Conférence des Évêques Catholiques de Côte d’Ivoire (CECCI) a fait des propositions pour consolider la cohésion sociale à travers une lettre pastorale intitulée : « l’Église en Côte d’Ivoire au service de la réconciliation, de la justice et de la paix ». <https://www.lacroix.com>

Dans le livre, *Je suis venu vous apporter la paix*, édité par Mediaspaul, le cardinal Dieudonné Nzapalainga, l’archevêque de Bangui (Centrafrique), avec la collaboration de la journaliste Laurence Desjoyaux, raconte son parcours et son engagement pour la réconciliation du peuple centrafricain marqué par une guerre civile. <https://www.vaticannews.va>

<sup>5</sup> RDC : République Démocratique du Congo.

<sup>6</sup> CENCO : Conférence Épiscopale Nationale du Congo.

démocratiques. Elle s'érite, parfois, en un porte-parole de la justice sociale, tenant en éveil le peuple dans la dénonciation des abus de son droit fondamental de liberté en vue de la construction d'une société égalitaire et prospère. Les propos suivants de Francis Barbey Weabey sont une interpellation à un sursaut dans sa participation à l'action politique :

Face à l'exigence de ces droits, il n'y a pas de place pour la fatalité, dans la mesure où la dignité humaine a une valeur absolue qu'aucune justification ne saurait remettre en cause. Ce type de combat ne doit plus être l'affaire exclusive des hommes politiques qui ont assez donné la preuve de leur incohérence politique. Un sursaut de conscience s'impose à chacun et à chacune de nous. (F. B. Weabey, 2009, p.118)

Certes, l'Église s'attèle à maintenir la flamme de l'espérance religieuse, mais se préoccupe aussi du bien-être social des citoyens, sujets à l'arbitraire et aux dérives démocratiques du politique. Elle encourage les avancées démocratiques et dans le même temps dénonce les abus du pouvoir politique afin de prévenir les risques de violence pré- et post-électorales. Lors des élections générales de 2018 en RDC, l'Église catholique a eu une forte implication dans le processus électoral<sup>7</sup>. Elle interpelle le politique quant à la portée nuisible de ses actions au vu de la détérioration du climat socio-politique, notamment pendant les périodes électorales. L'Église, explique Jacques Rollet, « a une fonction symbolique importante pour la communauté politique ; elle lui indique la véritable dimension de la personne humaine » (2001, p.243). L'un des défis majeurs de l'Église africaine consiste dans le rappel des valeurs démocratiques qui passent impérativement par la liberté d'expression, l'alternance politique et le respect du droit constitutionnel.

Le tripotage constitutionnel, la fraude électorale, l'opacité dans le déroulement des scrutins électoraux et la corruption criante sont les maux capitaux de la pratique démocratique en Afrique qui fragilisent le tissu social et mettent en mal la stabilité étatique. Dans cette optique, la conférence épiscopale affirme que les autorités religieuses « sont tenues dans toute la mesure de leurs responsabilités, de choisir une façon précise d'agir, lorsque sont en jeu les droits humains fondamentaux, à défendre la cause de la justice et de la paix, à poursuivre, par des moyens qui s'accordent évidemment toujours avec l'Évangile » (1972, p.46-47). En cette dernière décennie, l'on assiste à une résurgence de la violence politique autour des scrutins électoraux et à une nouvelle forme de confiscation du pouvoir par le changement constitutionnel

---

<sup>7</sup> L'Église catholique a déployé environ 41000 observateurs presque sur toute l'étendue du territoire congolais afin de veiller au bon déroulement du scrutin présidentiel de 2018. <https://www.cath.ch>

qui discréditent le processus démocratique et, conséquemment, donnent lieu à des soulèvements populaires et à des renversements militaires.

Dans cette condition, l'Église s'implique de plus près dans les affaires politiques pour la défense de la dignité de la personne humaine. Lors du Synode spécial pour l'Afrique, le clergé catholique assume la responsabilité de l'Église face à la situation politique du continent :

[...] nous ne voulons pas non plus nier nos propres responsabilités de pasteurs. Nous n'avons pas fait tout ce que nous pouvons pour former les laïcs à la vie dans la cité, au sens chrétien de la politique et de l'économie. Une très longue absence des fidèles laïcs sur ces terrains a fait croire que la foi n'a rien à faire avec la politique. Ce Synode encourage tous les chrétiens qui en ont la capacité à s'engager dans la politique, et nous invite tous sans exception à nous former à la démocratie. (Commission sociale de l'épiscopat français, 1999, p.29-30)

Avant de se considérer comme un citoyen de la « cité céleste », le chrétien est tout d'abord un citoyen de la « cité terrestre », certes pervertie par le péché, mais de laquelle dépend sa paix, son bien-être social et où se prépare son salut d'avant l'éternité. Il ne s'agit nullement pour l'Église de s'ingérer dans la gestion des affaires politiques. Elle veille plutôt à la moralisation de la gouvernance démocratique en vue du respect des valeurs humaines. Jean-Marie Glé signifie que « l'évangile renvoie les libertés des hommes à leur responsabilité dans l'histoire » (1994, p.32). Et la Commission sociale de l'épiscopat français d'ajouter que « l'Église ne sort point de sa mission, quand elle prend la parole dans le champ politique : il y va de l'homme et de l'humanité » (1999, p.29-30). Cela implique l'engagement du chrétien à la participation démocratique au regard des enjeux électoraux.

### **3. Le chrétien face aux enjeux électoraux**

Paul Valadier s'interroge : « Qu'est-ce qu'une foi chrétienne qui s'inscrirait par privilège dans la marge et qui serait incapable d'affronter les problèmes de la cité, de se risquer à dire une parole sur eux, et à ce titre de se compromettre ? » (1980, p.168). Cette interrogation de Valadier s'adresse davantage au chrétien devant la situation déletérale des crises politiques répétitives en Afrique et par rapport à son engagement à la participation au vote électoral. Sa neutralité politique eu égard à sa foi ne le disqualifie pas pour autant d'exercer son droit et son devoir dans l'acte du vote électoral. Mais, pour qui vote le chrétien le jour des élections ? S'il prend part aux élections, alors il est amené à prendre parti. Il faut faire un choix, comme le demanderait le pari pascalien. Le chrétien est déjà engagé dans la politique par ses valeurs qu'il proclame et ses principes qu'il défend pour en faire une norme sociale. Dans la plupart des pays africains, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne où sévit encore une forme de gabegie

politique, le chrétien est de plus en plus convié à l'action politique afin de dénoncer les mauvaises pratiques du politique qui sapent les fondements de la gouvernance démocratique.

De plus, l'Église, dans sa généralité, encore conservatrice, voit dans cette ère de modernité un glissement vers les mouvements libéraux qui pervertissent les mœurs et les cultures. La montée des idéaux homophiles et de la transgenralité qui bouleversent l'anthropologie et la sociologique traditionnelles, constituent pour l'Église, une menace contre les mœurs chrétiennes, une perversion morale et une désacralisation de la société et de la dignité humaine. Les requêtes religieuses sont insuffisantes pour endiguer le déferlement de la culture transgenre et de l'homosexualité. Il faut y joindre, l'agir politique afin de se retrouver, au cas échéant, là où s'élaborent et se prennent les décisions politiques pour défendre les principes et les valeurs chrétiennes. Dorénavant, les litanies doivent quitter les murs des monastères et des temples pour se joindre aux voix du vote démocratique. Les décisions politiques dans l'administration des affaires politiques exigent la participation au vote électoral, non pour imposer sa vision sectaire et dogmatique religieuse, mais pour porter sa voix dans les urnes afin d'influencer les décisions de l'État. Les chrétiens doivent sortir de leur indifférence pour prendre leur place dans le processus démocratique et le débat politique afin de confronter leurs idées pour le bien commun. Le règne de Dieu s'accomplit dans l'acte du chrétien qui élève sa voix contre les injustices sociales, les inégalités, la corruption et la perversion qui nuisent à la dignité de la personne humaine « créée à l'image de Dieu ». Lors de son Assemblée plénière, les pères de l'Église stipulaient qu'« [...] aucun chrétien n'a le droit, sous peine de trahir sa foi, de soutenir des options qui acceptent, prônent, engendrent ou consolident ce que la Révélation, tout comme la conscience humaine, reproquent » (1972, p.20). De telles raisons doivent motiver le chrétien au vote électoral pour influer sur la politique gouvernementale.

Que fait un chrétien le jour du vote ? Il vote, bien sûr. Car le droit lui permet d'exercer son libre choix démocratique. Mais, pour qui vote-il ? Cette question centrale apparaît au premier abord comme un dilemme pour le chrétien, au nom de sa neutralité politique. Pourtant, il est bien évidemment appelé à exercer son devoir de citoyen dans le cadre de la participation démocratique. Le chrétien prend le parti de la vérité, du moins, de ce qui s'accorde avec les valeurs inhérentes à sa foi pour le bien-être commun. Le parti du chrétien est celui de la justice, de la paix et de l'unité. Le docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix de 2018, est aussi un pasteur évangélique ayant pris part aux élections présidentielles de la RDC. Sa participation est un acte louable qui traduit l'engagement du chrétien dans le débat politique et sa responsabilité dans l'administration des affaires publiques. Pour Bienvenu Mayemba,

l'amour de Dieu, caractéristique fondamentale de la foi chrétienne, « est une force extraordinaire qui pousse les personnes à s'engager avec courage et générosité dans le domaine de la justice et de la paix » (2014, p.18-30). La participation électorale est une tribune libre pour défendre ses valeurs et affirmer son accord ou son désaccord avec les orientations de la politique gouvernementale eu égard à ses convictions religieuses. Cela l'oblige à prendre le parti de la justice sociale et la défense des opprimés.

L'Assemblée plénière du Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar affirme ceci : « La dignité de la personne humaine comporte le droit de prendre une part active à la vie publique et de contribuer personnellement à la gestion du bien commun. [...] C'est là un devoir qui incombe particulièrement aux laïcs africains [...]»<sup>8</sup>. Le chrétien, porteur du message évangélique, proclame les valeurs de justice et de solidarité pour le bien-être social. C'est un devoir religieux d'agir dans ce sens pour l'établissement d'une société juste et égalitaire. L'indifférence religieuse est un faux prétexte et une déresponsabilisation du chrétien pour se détourner de la misère de ses compatriotes avec qui il souffre les maux du péché adamique. Paul Valadier déclare que « [...] la tâche primordiale du chrétien est bien d'assumer les conditions de cette commune humanité, parce que c'est sur cette terre-là que la semence de la parole évangélique peut germer après avoir trouvé racine, et non sans s'y être perdue » (1980, p.159). Le vote électoral, pour lui, engage alors la responsabilité du chrétien dans la participation démocratique.

#### **4. De la responsabilité du chrétien dans la participation démocratique**

Au vu de la situation délétère et conflictuelle des crises post-électorales, du sinistre de l'émigration clandestine, de la caducité des infrastructures sanitaires et scolaires, du chômage, de la corruption et de la mauvaise gouvernance que, malheureusement, l'on observe récurrentement dans plusieurs États africains, il y va d'une nécessité primordiale, pour le chrétien, d'élever à la fois sa voix au « ciel » et de la porter également dans les urnes en s'engageant dans la participation démocratique. Il doit agir dans le sens du respect des normes démocratiques, l'établissement d'une justice sociale et l'amélioration des conditions sociales. Rousseau dénonçait en son temps l'indifférence du chrétien, par son désengagement des affaires politiques de la Cité. Il soutenait que « le christianisme est une religion toute spirituelle occupée uniquement des choses du Ciel : la patrie du Chrétien n'est pas ce monde [...]» (2001, p.171).

---

<sup>8</sup> Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) : « Église et promotion humaine en Afrique », Kinshasa, 15-16 juillet 1984, n°112.

Or, il faut que le chrétien adjoigne aux requêtes spirituelles des actes concrets, des actions participatives à la démocratie et à la gestion des affaires publiques. L'Église est en droit d'encourager les actions favorables à la paix sociale mais aussi de décrier les abus du pouvoir et la mauvaise gouvernance des politiques africaines. Selon les récits évangéliques, il est du devoir des autorités ecclésiastiques et de tout fidèle de porter assistance aux personnes en détresse, à l'opposé de l'indifférence des pharisiens devant la détresse de ce samaritain laissé pour mort, d'après l'évangile selon Luc. En effet, le royaume de Dieu consiste dans son effectivité à manifester des actes de solidarité, de compassion et d'empathie dans la reconnaissance de la dignité de la personne humaine.

L'Église en Afrique, en l'occurrence le clergé catholique s'élève contre les injustices sociales, l'inégale redistribution des richesses et le favoritisme qui prévalent dans la gouvernance démocratique en Afrique. Mais, ses actions restent encore insuffisantes au vu de la perpétuation des crises socio-politiques. Lors de son Assemblée plénière, l'Épiscopat français a réitéré le devoir de l'Église devant les dérives de la gouvernance démocratique qui fragilisent la paix sociale et mettent en péril la dignité de la personne humaine. Il stipule ceci : « C'est un engagement non seulement en paroles mais en actes, où les ministres de Jésus-Christ, témoignent à temps et à contre-temps de l'Évangile, assument, dans la cité, des responsabilités dont ils mesurent la gravité sans se dissimuler les risques qu'ils peuvent encourir » (1972, p.48). L'Église catholique<sup>9</sup> en Afrique intervient également dans la politique pour dénoncer les maux de la gouvernance démocratique qui fragilisent son développement socio-économique.

Le salut céleste du chrétien prend son ancrage ici-bas, dans sa patrie terrestre. Il y vit, et donc doit y agir, au nom de sa profession de foi, pour mener des actions concrètes dans l'établissement de la justice sociale et la bonne gestion des biens publics. Le chrétien est en droit de faire valoir ses compétences dans les affaires politiques et d'exprimer son opinion là où se prennent les décisions, s'établissent les lois et s'élaborent la politique gouvernementale sans renier son attachement aux valeurs intrinsèques à sa foi. Comme le souhaitait Platon dans *La République*, il faut que les philosophes soient rois et les rois soient philosophes pour la bonne gestion des affaires de la Cité. Il faut qu'il en soit ainsi du chrétien qui, au nom de sa probité morale, est également apte à la bonne gestion des biens publics. La responsabilité du chrétien

---

<sup>9</sup> À instar de la RDC, les clergés (Cameroun, Soudan du sud, Tchad, Kenya, Mozambique, Gabon, Côte d'Ivoire, Togo, Namibie), s'élèvent contre les dérives du pouvoir politique et plaident en faveur de l'apaisement des tensions sociopolitiques, du règlement pacifique des conflits, du dialogue national, de la transparence électorale, de l'alternance politique, du respect de la constitution et d'une transition démocratique. <https://www.letemps.ch>

est double, puisqu’ayant droit, du fait de sa citoyenneté, à participer librement à l’administration des affaires publiques, mais aussi, en tant qu’un « élu » de Dieu, à agir dans la moralisation et la pacification de la vie sociale. Le chrétien apparaît comme un modèle de loyauté, d’intégrité et de probité, caractéristiques notables de sa foi. La responsabilité du chrétien en Afrique est grande face à cette précarité dans laquelle stagnent une majorité d’États africains qui peinent à relever le défi du développement socio-économique après plus d’un demi-siècle d’indépendance. Le continent africain continue d’offrir un visage désespéré, toujours en quête d’aide et d’assistance financière, sanitaire, technologique et militaire. Il fait figure de parents pauvres dans le concert des nations.

Dans ce contexte, l’Église en Afrique, continue d’œuvrer en vue de l’établissement d’une justice sociale, à l’instar des mouvements religieux charismatiques et du réveil évangélique dans la lutte pour les droits civiques et l’émancipation des noirs d’Amérique. L’Église catholique en Afrique du Sud, sous la direction de l’archevêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix de 1984, a joué un rôle déterminant dans la lutte anti-apartheid et la reconnaissance des droits des noirs. Francis Barbey Weabey rappelle en ce sens que l’Église n’est pas « la secte de ceux qui ont décidé, sous prétexte de leur attente du monde de Dieu à venir, de rester indifférents à ce monde-ci et à l’histoire de ses habitants » (2009, p.123). Le récit biblique est préalablement l’histoire du drame existentiel de la séparation originelle et ontologique. L’histoire n’est pas une romance, mais un drame qui, par conséquent, appelle à tenir compte de la réalité de ce monde-ci où se prépare l’enjeu de la destinée céleste. L’Église doit se départir de cette image péjorative, comme la traitait Karl Marx, d’être « le refuge des opprimés » et se nourrissant de la misère de ses fidèles. Elle doit certes continuer à éléver la voix vers le ciel, mais avoir constamment les pieds sur la terre pour proclamer les valeurs universelles de justice, d’égalité et de la dignité humaine.

## Conclusion

L’émergence économique et technologique espérée par les États africains passe nécessairement par la stabilité socio-politique et la bonne gouvernance. Pour ce faire, il faut une bonne assise de la culture démocratique qui offre une liberté d’expression, une transparence gouvernementale et une alternance politique. L’Église en Afrique s’implique ainsi dans le processus démocratique en faveur du respect des droits du citoyen et des valeurs chrétiennes. Sa neutralité politique ne signifie ni un désintérêt ni un désengagement de la politique. L’indifférence politique serait donc synonyme de complicité dans la non-assistance à la population en détresse. Le message évangélique est fondamentalement une bonne nouvelle qui

prend tout son sens dans la temporalité par la libération de toute forme d’aliénation et de servitude. C’est un message de compassion, d’émancipation et d’espérance dans l’établissement de la justice et la paix sociale. Il est solidaire de la misère du monde.

Les défis qui attendent l’Afrique sont nombreux de sorte que les chrétiens ne sauraient le nier sous prétexte d’une neutralité politique et se détourner de la réalité existentielle. Ils ne sont pas des purs esprits. Ils font partie d’une communauté d’hommes ayant des droits et des devoirs, appelés à exercer des mandats politiques. Abbé Pierre avance que « l’évangile, s’il n’est pas directement un message politique, a nécessairement des conséquences, de profondes répercussions dans le domaine politique [...] » (1997, p.166). De ce fait, l’Église en Afrique accompagne le processus démocratique et veille parfois au bon déroulement des élections. Elle contribue ainsi à la consolidation de la paix sociale indispensable au développement socio-économique. Job Mwana Kitata ajoute :

Les évêques dont la mission prophétique prolonge celle de Jésus-Christ, et dont le but est de libérer l’homme de toutes les formes d’esclavage et d’aliénation, entendent par leurs prises de parole publique déboulonner les mécanismes de résistance au changement et persuader leur auditoire, pour qu’il contribue à la paix et établisse entre les hommes des fondements solides d’une communauté fraternelle. (J. M. Kitata, 1999, p.25)

Les récits évangéliques recommandent à l’Église et au chrétien d’assumer pleinement sa condition existentielle en prenant parti pour la justice et l’égalité.

## Références bibliographiques

- ABBÉ Pierre, 1997, *Mémoire d'un croyant*, Paris, Fayard.
- ASSEMBLÉE PLENIÈRE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS, 1972, *Pour une pratique chrétienne de la politique*, Lourdes, Édition du Centurion.
- COMMISSION SOCIALE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS, 1999, *Réhabiliter la politique*, Paris, Centurion/Cerf.
- GLÉ Jean-Marie, 1994, *La foi a une histoire*, Paris, Cerf.
- LOCKE John, 1992, *Lettre sur la tolérance*, Paris, Garnier Flammarion.
- MATTÉI Jean-François, (2012, p.83-92), « Le christianisme comme religion de la sortie du monde séculier », *Transversalités*, n°123. Revue de l'Institut Catholique de Paris, Paris, Desclée de Brouwer.
- MAYEMBA Bienvenu, (2014, p.18-30), « L'amour Agapè comme visage de la foi trinitaire », TELEMA, Lève-toi et marche n°142. *Revue de réflexion et de créativité chrétienne en Afrique*, Loyola, Kinshasa.
- MOLTANN Jurgen, 1973, *L'Espérance en action. Traduction historique et politique de l'Évangile*, Paris, Éditions du Seuil.
- MWANA Kitata Job, 1999, *Église catholique et crise socio-politique en RD Congo : Analyse discursive de la parole épiscopale catholique sur la paix*, Berlin, Peter Lang.
- PEÑA-RUIZ Henri, « Justice sociale et laïcité sont indissociables », Entretien réalisé par Lina SANKARI, 29 décembre 2010. <http://humanite.fr>, Consulté le 15 mai 2016.
- PEÑA-RUIZ Henri, 2003, *Qu'est-ce que la laïcité* ? Paris, Gallimard.
- ROLLET Jacques, 2001, *Religion et politique. Le christianisme, l'islam, la démocratie*, Paris, Grasset.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du Contrat social*, Paris, Garnier Flammarion.
- VALADIER Paul, 1980, *Agir en politique. Décision morale et pluralisme politique*, Paris, Les éditions du Cerf.
- VALADIER Paul, 2007, *Détresse du politique, force du religieux*, Paris, Seuil.
- WEABEY Barbey Francis, 2009, *L'Église et la politique en Afrique, éléments de réflexion pour dédramatiser le débat*, Paris, L'Harmattan.
- WILLAIME Jean-Paul, 2008, *Le retour du religieux dans la sphère publique, vers une laïcité de reconnaissance et de dialogue*, Lyon, Éditions Olivetan, Coll. « Conviction & Société ».